

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MEDICAUX****LO RIDER 1E57****Pied à restitution d'énergie pour amputation
basse de jambe****Renouvellement d'inscription****Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs
médicaux et des technologies de santé le 21 octobre 2025**

Faisant suite à l'examen du 21 octobre 2025, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 21 octobre 2025.

Demandeur : OTTO BOCK FRANCE (France)

Fabricant : OTTOBOCK HEALTHCARE LP (Etats-Unis)

Les modèles et références retenus sont ceux proposés par le demandeur dans le [chapitre 1.2](#)

L'essentiel

Indications retenues	Celles de la LPPR : Compensation d'une incapacité à marcher résultant d'une déficience par amputation ou agénésie d'une partie ou de l'intégralité du membre inférieur, quelle qu'en soit l'étiologie (vasculaire, traumatique, tumorale, congénitale, ou autre). Ce type de pied prothétique est indiqué chez les patients ayant une amputation basse de jambe.
Service rendu (SR)	Suffisant
Comparateurs retenus	Les autres pieds à restitution d'énergie pour amputation basse de jambe
Amélioration du Service rendu (ASR)	ASR de niveau V
Type d'inscription	Nom de marque La Commission souligne toutefois qu'elle recommande une inscription sous descriptions génériques pour les pieds à restitution d'énergie conformément à son avis du 21 juillet 2009.
Durée d'inscription	5 ans

Données analysées	Les données spécifiques à LO RIDER 1E57 disponibles sont de nature technique. Elles démontrent la conformité du dispositif aux spécifications techniques actuelles. Conformément à l'avis de la Commission du 9 juillet 2013, les informations techniques nécessaires destinées aux prescripteurs et aux utilisateurs sont fournies.
Éléments conditionnant le Service rendu (SR) – Spécifications techniques – Modalités de prescription et d'utilisation	Le pied LO RIDER 1E57 est conforme aux spécifications techniques de la LPPR pour les pieds à restitution d'énergie pour amputation basse de jambe. Sont mises à disposition des prescripteurs les informations techniques qui leur sont utiles, à savoir : – les réglages, les combinaisons de butées, les configurations (choix de lames...) possibles en fonction du poids de l'utilisateur et/ou de son activité ; – la date de réalisation des essais d'évaluation technique et le nom du laboratoire qui a réalisé les essais ; – les résultats des essais : valeurs de la propulsion (nombre de points obtenus lors du relevé des caractéristiques force-déformation), de la déformation permanente à l'avant-pied et au talon, de l'inversion/éversion, de l'amplitude sagittale ; – la charge maximale autorisée définie par le fabricant présentée selon la norme NF EN ISO 10328 relative aux essais portant sur la structure des prothèses de membres inférieurs. Ces informations sont également accessibles à l'utilisateur. Par ailleurs, l'industriel remet un document d'information destiné à l'utilisateur après appareillage, rédigé en français et indiquant clairement les opérations d'entretien à réaliser (changement de pièces d'usure, graissage, vérification de la visserie) et la fréquence à laquelle doivent intervenir ces opérations. Les pieds à restitution d'énergie sont garantis pour une durée minimale de deux ans hors revêtement esthétique, et ce dans des conditions normales d'utilisation. Celles de la LPPR : La prescription doit être faite par un médecin spécialiste de médecine physique et de réadaptation (MPR) dans le cas d'une première prescription d'un pied à restitution d'énergie, ou lors du renouvellement avec changement du type de pied. Dans le cas du renouvellement du pied à restitution d'énergie à l'identique, la prescription n'est pas restreinte à ce spécialiste.
Études complémentaires devant être présentées à l'occasion du renouvellement de l'inscription	Aucune étude post-inscription spécifique n'est attendue pour le renouvellement d'inscription. Un certificat de conformité aux spécifications techniques en vigueur lors de la demande de renouvellement d'inscription devra être fourni. Pour être reconnu valide par la CNEDiMTS, ce certificat devra dater de moins de 5 ans.

Population cible

La population cible ne peut être estimée, en l'absence de données épidémiologiques spécifiques à l'indication. À titre informatif, le nombre de patients ayant bénéficié d'un remboursement pour un pied à restitution d'énergie pour amputation basse de jambe est d'environ 160 patients par an.

Avis 1 définitif

Sommaire

1. Objet de la demande	5
1.1 Qualification de la demande	5
1.2 Modèles et références	5
1.3 Conditionnement	6
1.4 Revendications du demandeur	6
2. Historique du remboursement	7
3. Caractéristiques du produit	7
3.1 Marquage CE	7
3.2 Description	7
3.3 Fonctions assurées	8
3.4 Prestations	8
4. Service rendu (SR)	8
4.1 Intérêt du produit	8
4.2 Intérêt de sante publique	10
4.3 Conclusion sur le Service rendu (SR)	10
5. Éléments conditionnant le Service rendu (SR)	11
5.1 Spécifications techniques minimales	11
5.2 Modalités d'utilisation et de prescription	11
6. Amélioration du Service rendu (ASR)	11
6.1 Comparateurs retenus	11
6.2 Niveau d'ASR	12
7. Études complémentaires devant être présentées à l'occasion du renouvellement de l'inscription	12
8. Durée d'inscription proposée	12
9. Population cible	12

Ce document ainsi que sa référence bibliographique sont téléchargeables sur www.has-sante.fr 

Le présent avis est publié sous réserve des droits de propriété intellectuelle

Haute Autorité de santé – Service communication et information

5 avenue du Stade de France – 93218 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX. Tél. : +33 (0)1 55 93 70 00

© Haute Autorité de santé – octobre 2025

1. Objet de la demande

1.1 Qualification de la demande

Demande de renouvellement d'inscription sur la liste des produits et prestations prévue à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale (LPPR dans la suite du document).

1.2 Modèles et références

Le pied LO RIDER 1E57 est disponible avec une seule hauteur de talon de 9 ± 5 mm et en 8 tailles de 24 à 31 cm. est fourni avec un revêtement esthétique associé.

Seul le revêtement esthétique varie selon le côté (côté gauche ou droit).

L'orthoprothésiste choisit le niveau de rigidité de la lame en fonction du niveau d'activité du patient, de son poids* et de la taille du pied, selon les tableaux ci-dessous :

- Pour un patient avec un niveau d'activité modéré (Mobis 3, correspondant à un marcheur illimité en extérieur)

Poids du patient (kg)		0-58 kg	59-65 kg	66-93 kg	94-120 kg	121-136 kg
Taille du pied (cm)	24 cm	11	12	23	34	45
	25 cm	11	12	23	34	45
	26 cm	12	13	23	34	45
	27 cm	12	13	24	35	46
	28 cm	12	13	24	35	46
	29 cm	13	13	24	35	46
	30 cm	13	13	24	35	46
	31 cm	13	13	24	35	46

- Pour un patient avec un niveau d'activité élevé (Mobis 4, correspondant à un marcheur illimité en extérieur avec des exigences particulièrement élevées)

Poids du patient (kg)		0-49 kg	50-70 kg	71-90 kg	91-100 kg
Taille du pied (cm)	24 cm	12	23	34	45
	25 cm	12	23	34	45
	26 cm	13	23	34	45
	27 cm	13	23	35	46
	28 cm	13	23	35	46
	29 cm	13	24	35	46
	30 cm	13	24	35	46
	31 cm	13	24	35	46

*Le poids tient compte du poids du patient et de celui de sa prothèse et, le cas échéant, du poids des charges lourdes portées régulièrement par le patient dans le cadre de ses activités.

Les références du module de pied LO RIDER 1E57 sont construites de la manière suivante :

1E57=LR(taille)(rigidité)–09N, où :

- **Taille** correspond à la taille du pied en cm (2 chiffres), allant de 24 à 31 ;

- **Rigidité** correspond au module de rigidité de la lame (2 chiffres), pouvant être 11, 12, 13, 23, 24, 34, 35, 45 ou 46 (une valeur plus élevée indique une rigidité plus importante).

Les références du revêtement esthétique du pied LO RIDER 1E57 sont construites de la manière suivante :

2C5=(côté)(taille)/(couleur), où :

- **Côté** correspond à la latéralité (1 lettre) : R ou L indiquant respectivement un pied droit ou gauche
- **Taille** correspond à la taille du pied en cm (2 chiffres), allant de 24 à 31 ;
- **Couleur** correspond à la couleur du revêtement esthétique (1 ou 2 chiffres) : 4 pour la couleur beige et 15 pour la couleur marron clair.

La liste de l'ensemble des références de pied et revêtement esthétique faisant l'objet de la demande est fournie en annexes.

1.3 Conditionnement

Unitaire non stérile contenant :

- un module de pied LO RIDER 1E57 (d'une pyramide mâle et d'un adaptateur d'emboîture pyramide femelle) ;
- une notice d'utilisation ;
- une chaussette de protection SPECTRA-SOCK.

Le revêtement esthétique et la plaque de jonction sont livrés séparément.

1.4 Revendications du demandeur

1.4.1 Indications revendiquées

Les indications revendiquées sont les indications de la LPPR pour les pieds à restitution d'énergie pour amputation basse de jambe :

Compensation d'une incapacité à marcher résultant d'une déficience par amputation ou agénésie d'une partie ou de l'intégralité du membre inférieur, quelle qu'en soit l'étiologie (vasculaire, traumatique, tumorale, congénitale, ou autre).

Ce type de pied prothétique est indiqué chez les patients ayant une amputation basse de jambe.

1.4.2 Comparateurs revendiqués

Les autres pieds à restitution d'énergie pour amputation basse de jambe

1.4.3 ASR revendiquée

Il est revendiqué une absence d'amélioration du Service Rendu (ASR de niveau V).

2. Historique du remboursement

LO RIDER 1E57 est inscrit sous nom de marque sur la LPPR depuis l'arrêté du 4 juillet 2008¹ (publié au Journal officiel du 16 juillet 2008. L'arrêté du 19 mars 2013² a maintenu l'inscription sous nom de marque des pieds à restitution d'énergie.

Il s'agit de la 4^{ème} demande de renouvellement d'inscription sur la LPPR pour LO RIDER 1E57.

Les pieds à restitution d'énergie sont répartis en 4 classes. Les fabricants doivent soumettre leurs dispositifs à une évaluation technique dont les spécifications sont définies dans la LPPR. Cette expertise est réalisée par un laboratoire d'essais compétent et indépendant ; elle conduit à un score dont la valeur détermine la classe d'appartenance du produit.

3. Caractéristiques du produit

3.1 Marquage CE

Classe I, déclaration CE de conformité par le fabricant.

3.2 Description

Le pied LO RIDER 1E57 est un effecteur terminal pour prothèse externe de membre inférieur.

Il comprend :

- un pied prothétique réalisé en matériau composite renforcé par des fibres de carbone,
- un revêtement esthétique en polyuréthane, droit ou gauche, disponible en deux couleurs : beige ou marron clair

Le pied LO RIDER 1E57 dispose d'une pyramide mâle et doit se monter avec une emboîture dotée d'un adaptateur pyramide femelle.

Caractéristiques techniques :

- Tailles des lames : de 24 à 31 cm ;
- Charge maximale supportée : 100 kg pour les patients très actifs et jusqu'à 136 kg pour ceux ayant une activité modérée ;
- Hauteur de talon : 9 ± 5 mm ;
- Encombrement (distance entre l'extrémité de l'emboîture et le sol, hauteur de talon comprise) : 29 mm ;
- Poids du pied : de 270 g en taille 24 cm à 355 g en taille 31 cm
- Rigidité de lame : 9 niveaux de disponibles en fonction des tailles.

Le dispositif ne peut être utilisée dans l'eau douce, l'eau chlorée et l'eau salée.

Le pied LO RIDER 1E57 est garanti 2 ans hors revêtement esthétique, dans des conditions normales d'utilisation. Le revêtement esthétique est garanti 6 mois.

¹ Arrêté du 4 juillet 2008 relatif à l'inscription des pieds à restitution d'énergie pour amputation basse LO RIDER de la société OTTO BOCK FRANCE au chapitre 7 du titre II de la liste des produits et prestations remboursables prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale

² Arrêté du 19 mars 2013 portant modification des modalités d'inscription des pieds à restitution d'énergie inscrits au chapitre 7 du titre II de la liste prévue à l'article L. 165-1 (LPPR) du code de la sécurité sociale (JO du 29 mars 2013)

3.3 Fonctions assurées

LO RIDER 1E57 est un pied prothétique qui remplace anatomiquement le pied amputé du patient. Il restitue l'énergie emmagasinée lors de la phase d'appui de la marche.

D'après le demandeur, LO RIDER 1E57 est un pied conçu pour une utilisation quotidienne ; il permet la réalisation :

- d'activités d'intensité modérée de la vie quotidienne telles que la marche ou la montée et la descente des escaliers, la marche rapide sur sol régulier et irrégulier, ou de loisir telles que la randonnée en campagne ou le golf ;
- d'activités d'intensité élevée telles que la danse, la randonnée en montagne, le tennis ou le basketball.

Aucun réglage n'est nécessaire pour passer de la marche à l'activité sportive.

3.4 Prestations

La prestation associée à la mise en place du pied à restitution d'énergie LO RIDER 1E57 est réalisée par un orthoprothésiste.

Outre cette prestation initiale, le remplacement du revêtement esthétique (code 2721749) est inscrit sur la LPPR.

4. Service rendu (SR)

4.1 Intérêt du produit

4.1.1 Analyse des données : évaluation de l'effet de compensation du handicap / effets indésirables, risques liés à l'utilisation

4.1.1.1 Rappel des avis précédemment émis par la commission

Dans ses avis des 28/11/2007³, 07/07/2009⁴, 06/10/2015⁵ et 01/12/2020⁶ relatifs au pied LO RIDER, la Commission s'est prononcée pour un service attendu/rendu suffisant, avec une ASA/ASR de niveau V par rapport aux autres pieds à restitution d'énergie pour amputation basse de jambe inscrits sur la LPPR, sur la base de données techniques démontrant la conformité du dispositif LO RIDER 1E57 aux spécifications techniques pour amputation basse de jambe du cahier des charges de la LPPR en vigueur à ces dates respectives.

Note : ce cahier des charges a été modifié par l'arrêté du 19 mars 2013² et celui du 30 janvier 2014⁷.

4.1.1.2 Données spécifiques

Aucune étude clinique n'est fournie dans le dossier. Les données disponibles sont de nature technique. Elles sont relatives à un échantillon de taille 27 dont la catégorie de résistance est un module de rigidité

³ [Avis de la CNEDiMTS du 28/11/2007 relatif au pied LO RIDER, pied à restitution d'énergie pour amputation basse de jambe](#)

⁴ [Avis de la CNEDiMTS du 07/07/2009 relatif au pied LO RIDER, pied à restitution d'énergie pour amputation basse de jambe](#)

⁵ [Avis de la CNEDiMTS du 06/10/2015 relatif au pied LO RIDER 1E57, pied à restitution d'énergie pour amputation basse de jambe](#)

⁶ [Avis de la CNEDiMTS du 01/12/2020 relatif au pied LO RIDER, pied à restitution d'énergie pour amputation basse de jambe](#)

⁷ [Arrêté du 30 janvier 2014 portant modification des modalités d'inscription des pieds à restitution d'énergie inscrits au chapitre 7 du titre II de la liste prévue à l'article L. 165-1 \(LPPR\) du code de la sécurité sociale \(JO du 4/2/2014\).](#)

24. Elles démontrent la conformité du dispositif aux spécifications techniques pour amputation basse de jambe du cahier des charges en vigueur^{2,7}.

Laboratoire d'essai	Poids maximal utilisateur	Nombre de points	Déformation permanente	Bilan énergie	Amplitudes articulaires
CERAH N°11-095-A (02/04/2012)	136 kg	52,19	Talon : 2,02 mm Avant pied : 2,70 mm	Energie emmagasinée avant pied : 14,53 Nm Energie restituée avant pied : 11,52 Nm Rendement : 79,20 % Energie emmagasinée talon : 5,19 Nm Energie restituée talon : 3,62 Nm Rendement : 69,61 %	Angle Inversion/Ever- sion : 4,92° Flexion dorsi-plan- taire : 2,81°
Certificat de renouvellement CERAH N°25-050-A du 19/05/2025 : – Variation d'énergie emmagasinée au niveau de l'avant-pied (= 2,98 %) < 20 % – Variation d'énergie restituée au niveau de l'avant-pied (= 8,18 %) < 20 % – Variation d'énergie emmagasinée au niveau du talon (= 4,75 %) < 20 % – Variation d'énergie restituée au niveau du talon (= 10,97 %) < 20 %					

Conformément à l'avis de la Commission du 9 juillet 2013⁸, les informations techniques nécessaires destinées aux prescripteurs et aux utilisateurs sont fournies.

Le demandeur précise que ce pied est compatible avec la pratique d'une activité sportive. Aucune donnée ne permet de valider son intérêt pour cet usage.

4.1.1.3 Événements indésirables

Les données issues de la matériovigilance transmises par le demandeur ne rapportent aucun incident parmi les pieds LO RIDER 1E57 commercialisés en France, en Europe et dans le monde entre 2020 et 2024.

4.1.2 Place dans la stratégie de compensation du handicap

Les pieds prothétiques adaptables sur des prothèses d'amputation basse de jambe sont les pieds rigides (type SACH⁹), les pieds articulés à axe simple ou multiaxial et les pieds à restitution d'énergie pour amputation basse de jambe.

Pour chaque type de pied, plusieurs modèles existent pour répondre aux besoins des personnes amputées. Pour déterminer le pied adéquat, il faut tenir compte de la taille de la personne amputée, de son poids et des activités qu'elle pratique.

Le choix du type de pied peut évoluer dans le temps en fonction du projet de vie et des capacités de la personne amputée. Lors du premier appareillage et lors de chaque renouvellement, les besoins de la personne doivent être évalués ou réévalués pour déterminer les caractéristiques du pied y répondant le mieux.

⁸ [Avis de la CNEDiMTS du 09/07/2013 relatif aux pieds à restitution d'énergie. HAS ; 2013](#)

⁹ SACH : Solid Ankle Cushion Heel ou Cheville rigide et talon coussiné

Conclusion sur l'intérêt du produit

Au vu des données fournies, la Commission estime que le pied à restitution d'énergie LO RIDER 1E57 a le même intérêt de compensation du handicap pour les personnes amputées du membre inférieur, que les autres pieds pour amputation basse de jambe dans l'indication suivante :

Compensation d'une incapacité à marcher résultant d'une déficience par amputation ou agénésie d'une partie ou de l'intégralité du membre inférieur, quelle qu'en soit l'étiologie (vasculaire, traumatique, tumorale, congénitale, ou autre). Ce type de pied prothétique est indiqué chez les patients ayant une amputation basse de jambe.

4.2 Intérêt de sante publique

4.2.1 Gravité de la pathologie

L'appareillage prothétique du membre inférieur par prothèse externe concerne les amputations acquises ou congénitales de membre inférieur. Les amputations acquises peuvent avoir une étiologie vasculaire, traumatique, tumorale, infectieuse ou être liées à des complications diabétiques.

L'absence d'un ou des deux membres inférieurs place la personne amputée dans une situation de handicap locomoteur relationnel, professionnel et de loisir.

L'amputation du membre inférieur est à l'origine d'un handicap définitif et d'une dégradation marquée de la qualité de vie.

4.2.2 Épidémiologie de la pathologie

Les amputations basses de jambe sont rares. Toutefois, aucune donnée française récente relative à la prévalence des amputations du membre inférieur n'est disponible, hors diabète et, en l'absence d'acte professionnel spécifique aux amputations basses de jambe, leur incidence ne peut être déduite des bases de données d'hospitalisation.

4.2.3 Impact

D'autres pieds à restitution d'énergie pour amputation basse de jambe sont pris en charge par l'Assurance maladie.

Conclusion sur l'intérêt de santé publique

Compte tenu de sa capacité à restaurer la fonction du membre amputé ou manquant et donc de limiter le handicap engendré par une amputation ou une agénésie de membre inférieur et l'impact sur la qualité de vie de la personne amputée du membre inférieur, le pied LO RIDER 1E57 a un intérêt pour la santé publique.

4.3 Conclusion sur le Service rendu (SR)

Au vu des données fournies, la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé estime que le Service rendu (SR) est suffisant pour le renouvellement d'inscription de LO RIDER 1E57 sur la liste des produits et prestations prévue à

l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale dans l'indication retenue et les conditions de prise en charge actuelles des pieds à restitution d'énergie pour amputation basse de jambe.

La Commission souligne toutefois qu'elle recommande une inscription sous descriptions génériques pour les pieds à restitution d'énergie conformément à son avis du 21 juillet 2009¹⁰.

5. Éléments conditionnant le Service rendu (SR)

5.1 Spécifications techniques minimales

Le pied LO RIDER 1E57 est conforme aux spécifications techniques de la LPPR pour les pieds à restitution d'énergie pour amputation basse de jambe.

Sont mises à disposition des prescripteurs les informations techniques qui leur sont utiles à savoir :

- les réglages, les combinaisons de butées, les configurations (choix de lames...) possibles en fonction du poids de l'utilisateur et/ou de son activité ;
- la date de réalisation des essais d'évaluation technique et le nom du laboratoire qui a réalisé les essais ;
- les résultats des essais : valeurs de la propulsion (nombre de points obtenus lors du relevé des caractéristiques force-déformation), de la déformation permanente à l'avant-pied et au talon, de l'inversion/éversion, de l'amplitude sagittale ;
- la charge maximale autorisée définie par le fabricant et présentée selon la norme NF EN ISO 10328 relative aux essais portant sur la structure des prothèses de membres inférieurs.

Par ailleurs, un document d'information destiné à l'utilisateur après appareillage, rédigé en français et indiquant clairement les opérations d'entretien à réaliser (changement de pièces d'usure, graissage, vérification de la visserie) et la fréquence à laquelle doivent intervenir ces opérations, est disponible.

Les pieds à restitution d'énergie sont garantis pour une durée minimale de deux ans, hors revêtement esthétique, et ce dans des conditions normales d'utilisation.

5.2 Modalités d'utilisation et de prescription

Celles de la LPPR :

La prescription doit être faite par un médecin spécialiste de médecine physique et de réadaptation (MPR) dans le cas d'une première prescription d'un pied à restitution d'énergie, ou lors du renouvellement avec changement du type de pied.

Dans le cas du renouvellement du pied à restitution d'énergie à l'identique, la prescription n'est pas restreinte à ce spécialiste.

6. Amélioration du Service rendu (ASR)

6.1 Comparateurs retenus

Les autres pieds à restitution d'énergie pour amputation basse de jambe.

¹⁰ [Avis de la CNEDiMTS du 21/07/2009 relatif aux pieds à restitution d'énergie. HAS; 2009.](#)

6.2 Niveau d'ASR

La Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé s'est prononcée pour une absence d'amélioration du service rendu (ASR V) du pied LO RIDER 1E57 par rapport aux autres pieds à restitution d'énergie pour amputation basse de jambe.

7. Études complémentaires devant être présentées à l'occasion du renouvellement de l'inscription

Aucune étude post-inscription spécifique n'est attendue pour le renouvellement d'inscription. Un certificat de conformité aux spécifications techniques en vigueur lors de la demande de renouvellement d'inscription devra être fourni. Pour être reconnu valide par la CNEDiMTS, ce certificat devra dater de moins de 5 ans.

8. Durée d'inscription proposée

5 ans

9. Population cible

La population cible représente le nombre de patients susceptibles de bénéficier du pied à restitution d'énergie pour amputation basse de jambe LO RIDER 1E57. Son estimation est habituellement réalisée en prenant en compte d'une part, les données épidémiologiques des pathologies visées par l'emploi des dispositifs de ce type et d'autre part, leur place dans la stratégie thérapeutique.

Les patients susceptibles d'être appareillés avec un pied à restitution d'énergie pour amputation basse de jambe (population cible) sont des personnes amputées ou ayant une agénésie de l'extrémité distale du membre inférieur.

La population cible ne peut pas être estimée en l'absence de données relatives à l'incidence des amputations basses de jambe.

À titre informatif, une estimation du nombre de patients ayant bénéficié d'un remboursement pour ce type de pied a été réalisée à partir des données de consommation de soins remboursés par l'Assurance maladie (Datamart de Consommation inter-régimes du SNDS).

La sélection a porté sur les bénéficiaires ayant été remboursés pour au moins un pied à restitution d'énergie pour amputation basse de jambe¹¹ de 2020 à 2024.

Tableau 2. Nombre de pieds pour amputation basse de jambe pris en charge et de bénéficiaires entre 2020 et 2024 en France (source : Datamart de Consommation inter-régimes du SNDS)

	2020		2021		2022		2023		2024	
	N pieds	N benef	N pieds	N benef	N pieds	N benef	N pieds	N benef	N pieds	N benef
Pour amputation basse de jambe	78	75	141	133	116	108	156	152	174	164

N pieds : nombre de pieds ; N benef : nombre de bénéficiaires

¹¹ Codes LPP : 2791738, 2731676, 2711975, 2745900, 2768679.

La population cible ne peut être estimée, en l'absence de données épidémiologiques spécifiques à l'indication. À titre informatif, le nombre de patients ayant bénéficié d'un remboursement pour un pied à restitution d'énergie pour amputation basse de jambe est d'environ 160 patients par an.

Annexes

Annexe 1. Liste des références de module de pied faisant l'objet de la demande

1E57=LR2411-09N	1E57=LR2534-09N	1E57=LR2713-09N	1E57=LR2824-09N	1E57=LR3024-09N
1E57=LR2412-09N	1E57=LR2545-09N	1E57=LR2723-09N	1E57=LR2835-09N	1E57=LR3035-09N
1E57=LR2423-09N	1E57=LR2612-09N	1E57=LR2724-09N	1E57=LR2846-09N	1E57=LR3046-09N
1E57=LR2434-09N	1E57=LR2613-09N	1E57=LR2735-09N	1E57=LR2913-09N	1E57=LR3113-09N
1E57=LR2445-09N	1E57=LR2623-09N	1E57=LR2746-09N	1E57=LR2924-09N	1E57=LR3124-09N
1E57=LR2511-09N	1E57=LR2634-09N	1E57=LR2812-09N	1E57=LR2935-09N	1E57=LR3135-09N
1E57=LR2512-09N	1E57=LR2645-09N	1E57=LR2813-09N	1E57=LR2946-09N	1E57=LR3146-09N
1E57=LR2523-09N	1E57=LR2712-09N	1E57=LR2823-09N	1E57=LR3013-09N	

Annexe 2. Liste des références de revêtement esthétique faisant l'objet de la demande

2C5=L22/4	2C5=L24/4	2C5=L26/4	2C5=L28/4	2C5=L30/4
2C5=L22/15	2C5=L24/15	2C5=L26/15	2C5=L28/15	2C5=L30/15
2C5=R22/4	2C5=R24/4	2C5=R26/4	2C5=R28/15	2C5=R30/4
2C5=R22/15	2C5=R24/15	2C5=R26/15	2C5=R28/4	2C5=R30/15
2C5=L23/4	2C5=L25/4	2C5=L27/4	2C5=L29/4	2C5=L31/4
2C5=L23/15	2C5=L25/15	2C5=L27/15	2C5=L29/15	2C5=L31/15
2C5=R23/4	2C5=R25/4	2C5=R27/4	2C5=R29/4	2C5=R31/4
2C5=R23/15	2C5=R25/15	2C5=R27/15	2C5=R29/15	2C5=R31/15